

## LA TOUR - 1840 - Mesures contre les incendies

Des Lettres Patentes du Gouvernement Sarde ont été publiées le 11 août 1840 demandant aux communes de prendre les mesures nécessaires pour lutter contre les incendies. Pour se mettre en conformité avec ces Lettres Patentes, le Conseil Municipal de la Tour a nommé une commission de trois membres lors de sa délibération du 6 novembre 1840, commission chargée d'inspecter toutes les maisons de la commune pour faire le point de la situation et établir la liste des travaux à faire pour prévenir les incendies.

Cette commission, formée de Louis Pellisson syndic, Claude Dufresne propriétaire et Alexis Chevrier maçon, a passé la journée entière du 23 juillet 1841 à visiter les maisons de la commune et un rapport minutieux a été dressé.

De ce rapport, nous pouvons tirer les informations suivantes. Il y a 106 maisons dans la commune, 51 sont conformes à la législation en vigueur sur les incendies "*maisons régulières*", et 55 ne le sont pas.

Celles qui ne sont pas conformes nécessitent les travaux suivants pour se mettre en conformité (*du plus souvent au moins souvent cité*) :

- Crépir ou recrépir la cheminée.
- Faire ramoner la cheminée.
- Eloigner du bois le tuyau de son fourneau.
- Rehausser ou réparer la cheminée.
- Eloigner suffisamment d'une paroi en bois le tuyau du fourneau.
- Mettre une plaque en fer ou pierre sous son fourneau.
- Refaire la cheminée.
- Eloigner le menu bois existant devant de sa maison.
- Remplacer la cheminée en bois par une cheminée en pierre.
- Remplacer par de la maçonnerie le plancher trop près du foyer.
- Faire passer ailleurs que dans un placard en bois le tuyau du fourneau.
- Elargir le foyer.
- Allonger en dehors le tuyau du fourneau.
- Réparer le contre feu.

Besson  
Burin  
Chatel  
Cheminal  
Chevrier  
Dufresne  
Dunand  
Freyre  
Gavard  
Gavard Perret  
Lapraz  
Leyat  
Lieupoz  
Méchoux  
Métral  
Michaud  
Moget  
Mottier  
Mouchet  
Pachod  
Panisset  
Pauthex  
Pellet  
Pellet l'Agé  
Pellet Soret  
Pellisson  
Picot  
Rey-Millet  
Rey-Millet Mégevand  
Romand  
Rossignol  
Ruin  
Ruin Colletaz  
Ruin Mottet  
Ruin le Vieux  
Séraphin  
Verdan  
Vigny

Un sous-chapitre, portant le titre "*Réparations très urgentes à faire*", liste les travaux suivants, chacun d'eux concernant un propriétaire différent :

- Recrépir la cheminée et reconstruire le foyer tout à fait en mauvais état,
- La cheminée est tellement en mauvais état qu'il serait le cas de leur défendre de faire du feu,
- Découvrir la cheminée, la regarnir, et la crépir ; réparer tout le foyer et remplacer la plaque du contre feu.

Ce rapport, préparé par la commission et rédigé par le secrétaire de la Tour M. Nanterne, a été transmis à Bonneville. L'intendant de Bonneville a ajouté les commentaires suivants en date du 13 mai 1842 :

La commission doit veiller à l'exécution des réparations mentionnées dans leur rapport.

Le Conseil Municipal doit prendre une délibération pour assurer contre l'incendie les édifices publics s'ils ne le sont pas déjà et l'intendant écrit la référence d'une assurance pratiquant des tarifs intéressants : « la *Société Anonyme de Turin* présente une économie que l'on ne rencontre pas ailleurs ».

Ce rapport liste les noms de famille de tous les habitants de la commune en 1841, avec parfois certains surnoms accolés au nom pour différencier les familles portant le même patronyme. (Voir ci-contre).

**Jeanne REY-MILLET**